

Gatineau, le 13 Octobre 2010

Secrétariat des commissions
1035, rue des Parlementaires I 3e étage, bureau 3.18
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet: opinion sur le droit de mourir dans la dignité

Chère madame,
Cher monsieur,

durant mon cours d'Éthique et Culture Religieuse, on m'a demandé de prendre position concernant la commission d'enquête sur l'euthanasie, enquête qui se déroule actuellement au Québec. En ce sens, je vous présente donc mon opinion. Après avoir effectué maintes recherches sur le sujet et avoir suivi votre commission d'enquête, après avoir lu le résumé de témoignages émouvants et de partis pris, je n'ai pu que constater l'injustice commise envers les personnes souffrantes. Je trouve que le gros déficit que cette commission d'enquête continue de traîner derrière lui est l'entêtement à ne pas écouter ceux et celles qui sont les plus concernés. J'ai vu l'opinion de différents spécialistes, mais très peu de mémoires écrits par ceux qui ont demandé l'euthanasie de vive voix.

Plusieurs disent qu'il est de notre devoir d'aider le plus possible ceux qui en ont besoin. D'autres diront que même lorsqu'il n'y a plus rien à faire et que le patient consent à l'euthanasie, l'acte en tant que tel reste un suicide assisté et devrait être sévèrement puni. Des factions religieuses, entre autre, s'y opposent en stipulant que c'est un crime contre l'humanité. Et même, on va jusqu'à dire que l'euthanasie se compare sans aucune difficulté à l'extermination systématique des allemands malades ou ayant une déficience quelconque lors de la course à la race Arienne d'Adolph Hitler. Là aussi, on procédait à l'injection d'un produit

provoquant la mort douce du patient. C'est un point de vue comme un autre, et je vous assure que je le respecte, mais, à ceux-là, j'aimerais leur faire réaliser ceci :

Le petit Larousse 2008,
p. 394

«Euthanasie n.f. (gr. **eu**, bien, et **thanatos**, mort).

1. Acte d'un médecin qui provoque la mort d'un malade incurable pour abrégé ses souffrances ou son agonie, illégal dans la plupart des pays.
 - *Euthanasie passive* : acte d'un médecin qui laisse venir la mort d'un malade incurable sans acharnement thérapeutique. [...]»

Sans provoquer la mort, n'est-ce pas ce que tout médecin fait à un patient incurable, l'euthanasie passive? On le laisse mourir de lui-même. Or, cette fois-ci, sans provoquer la mort, c'est la douleur du malade qu'on laisse perdurer, mais aussi la souffrance des autres membres de la famille laissés derrière. Nicole Gladu, en fauteuil roulant et souffrant du syndrome dégénératif musculaire postpolio (une maladie sans traitement), dit :

«De quel droit l'état peut-il prétendre décider à ma place des souffrances que je dois endurer?»

Je pense que c'est faire preuve d'incurie que de laisser de nos gens mourir dans l'illégalité ou pire, la clandestinité, parce que leur province et leur pays leur défendent d'avoir une mort paisible. Comme si la décision de choisir la propre date de sa mort n'était déjà pas une pensée fatigante! Je n'ose imaginer comment on doit se sentir. Est-ce faire montre de courage que de finalement décider de devancer la fatale réalité? J'en suis convaincue. Des personnes comme Mme Gladu vont devoir se laisser mourir à petit feu, car le règlement sur l'euthanasie reste inchangé. Soyons sincère, plus le temps avance, plus il sera difficile de vivre pour eux. Personnellement, jamais je ne provoquerai la mort d'un patient qui ne consent pas à ce genre de pratique. Sauf que si ce même patient revient me voir pour me dire qu'il en a assez et qu'il décide de tout arrêter, je pense qu'on devrait y réfléchir à deux fois avant de dire «non». Qu'est-ce qu'on sait de ce qu'ils sont entrain d'endurer? Quand il n'y a vraiment plus rien à faire, ne devrions-nous pas laisser décider ceux qui sont actuellement entrain de vivre la maladie? Je crois sincèrement que c'est leur choix et qu'on n'a rien à y faire.

Je comprends que le sujet est très délicat et jamais la population entière ne sera en accord là-dessus, mais les personnes les plus concernées devraient-êtré celles consultées en premier lieu. Sara Susan Raphals, une dame de 89 ans, dit :

« Mon mari souffrait affreusement de la maladie de Parkinson. Je ne peux pas le blâmer, il souffrait énormément. Il a pris des pilules pour dormir afin d'abrèger ses souffrances. Il est question ici de dignité humaine, de responsabilité sur sa vie.»

Voilà qui est dit. Il est question de dignité humaine, de responsabilité sur sa vie. Chacun devrait décider pour soi. Ce n'est le rêve de personne de mourir en tremblant sans arrêt ou sur un fauteuil roulant lorsque quelqu'un doit s'occuper de vous pour tout. Et je ne voudrais pas paraître sans cœur ni égoïste, mais réfléchissez aussi à ceux qui doivent s'occuper de ces malades. Pour la plupart, ça va être un membre de la famille qui est assez proche. C'est aussi dur pour lui que ça l'est pour celui ou celle qui se fait soigner. Pensez-y. Ils doivent s'occuper d'une personne infirme, inapte, à chaque jour. C'est tout un défi. C'est difficile physiquement et mentalement. Il n'est pas question ici de souhaiter la mort de quelqu'un, mais plutôt de rendre celle-ci bien plus agréable à vivre. Je pense que chaque être a le contrôle sur sa vie et, qu'en quelque sorte, il l'a également sur sa mort. Pour cette raison, je trouverais tout à fait censé d'accepter la pratique de l'euthanasie, à condition qu'elle soit surveillée de près, et je donnerai mon accord lorsqu'on me demandera la question suivante :

«Pour ou contre le droit de mourir dans la dignité?»

Sabrina Mercier

Étudiante de 5^e secondaire
École Secondaire Hormisdas-Gamelin
Gatineau (Québec) J8L-2W2